

Décision n°2025-19-prix

Relative à l'attribution des prix dans le cadre du colloque 2025_ED 658

Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,
Vu les statuts d'Aix Marseille Université,
Vu la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1^{er} février 2024 relative à la délégation de pouvoir au Président de l'Université en matière de remise de prix,
Vu l'attestation du Directeur de l'Ecole Doctorale 658 « Science du Vivant », en date du 18 juillet 2025,

Considérant la volonté du Directeur de l'Ecole Doctorale 658 « Science du Vivant », de récompenser les doctorants dans le cadre des « journées des doctorants »,

Considérant le caractère favorable de la décision du Conseil de l'Ecole Doctorale 658 « Science du Vivant » ainsi que la liste des lauréats en date du 18 juillet 2025,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

Est approuvée l'attribution de six (6) prix aux lauréats du Colloque 2025 de l'Ecole Doctorale 658 « Science du Vivant » d'un montant total de mille huit cent euros (1 800 €)

Le montant total des prix est réparti de la manière suivante :

- 500 € pour le Premier Prix de la présentation, attribué à Sofia ZANGILA,
- 400 € pour le Deuxième Prix de la présentation, attribué à Marie DESSARD,
- 300 € pour le Troisième Prix de la présentation, attribué à Marine Oihana FAUCHER,
- 300 € pour le Premier Prix du poster, attribué à Valeria RUBEO,
- 200 € pour le Deuxième Prix du poster, attribué à Cassandre VEDEL,
- 100 € pour le troisième Prix du poster, attribué à Gabrielle DOLISIE,

Article 3

Le montant de ces prix est prélevé sur le centre financier de l'ED 9800D658.

Article 4

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 5 septembre 2025

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : 17 SEP. 2025

Transmise au Recteur de la région académique le : 17 SEP. 2025

